

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 2 octobre 2012 à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marilène Charbonneau, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et le directeur des travaux publics, Mario St-Louis sont également présents ainsi que 13 personnes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée à cette séance du 2 octobre 2012.

292-10-2012
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les items 13g), 18 et 20 soient reportés à une séance ultérieure.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.
ADOPTÉ.

293-10-2012
Adoption du
procès-verbal

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012 et de l'ajournement du 20 septembre 2012 soit adopté.

ADOPTÉ.

294-10-2012
Adoption
des comptes

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-09-2012 et portant le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 40 908,57 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 1431 à 1528 et des confirmations internet n° 26316-57755 à 26316-96634 pour un montant de 22 013,15 \$ ainsi qu'une liste de factures rajoutées portant les numéros de chèque 1529 à 1532 et les confirmations internet n° 27013-50786 à 27513-31452 pour un montant de 2 952,33 \$.

ADOPTÉ.

Correspondance

Correspondance

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| - | Famille St-Louis | Remerciements condoléances décès de l'ex maire, M. Laurent St-Louis |
| - | Zone emploi | Stratégie migratoire de la MRC |
| - | Municipalité de l'Ascension | Entente gestion des constats d'infraction |
| - | Municipalité de Lac-Saint-Paul | Entente gestion des constats d'infraction |
| - | Municipalité de Lac-des-Écorces | Entente gestion des constats d'infraction |
| - | Association Protection du lac Bigelow | Projet de développement du chemin des Érables |
| - | ACDA | Consensus de la lutte à la contrebande |
| - | MRC d'Antoine-Labelle | Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement |

Information

Information

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Début des travaux chemins 2012
- Déjeuner du maire vs Centraide – 21 octobre 2012
- Rencontre prévue avec Ministère des Transports et le député, M. Sylvain Pagé concernant le chemin du Poisson-Blanc

Dépôt de
documents

Dépôt de documents

- Rapport du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- Bilan et états comparatifs au 30-09-2012

295-10-2012 – ANALYSE ET AMENDEMENTS AU BUDGET

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que les amendements au budget 2012 soient adoptés tels qu'ils apparaissent sur des documents datés du 14 septembre 2012 et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

Avis de motion
Règlement
code d'éthique
des employés

Avis de motion – règlement code d'éthique des employés

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine réunion, un règlement sera présenté pour approbation et décrétant le code de déontologie des employés municipaux et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

De plus, je fais également dépôt du projet de règlement.

ADOPTÉ.

296-10-2012
Responsabilités
et tâches des
membres du
conseil

Proposé par M. le maire, Stéphane Roy

et unanimement résolu que les résolutions n° 76-04-2010 et 139-06-2010 soient abrogées et remplacés par la suivante relativement aux responsabilités des secteurs d'activités :

Étienne St-Louis (conseiller # 1)	<i>Urbanisme et zonage</i> (à l'exception de promotion et développement) <i>Gestion des ressources immobilières</i> <i>Gestion des ressources humaines et comité de négociation</i> <i>Personne-ressource à la voirie</i>
Robert Pelletier (conseiller # 2)	<i>Réseau routier</i> <i>Travaux publics</i> <i>Matériel et équipement des travaux publics et voirie</i>
Joanne St-Louis (conseillère # 3)	<i>Loisirs sportif et culturel</i> (à l'exception de la bibliothèque)
Sylvie St-Louis (conseillère # 4)	<i>Sécurité civile</i> <i>Sécurité publique</i> <i>Motoneige</i> <i>Communication (Le Médium)</i>
Robert Dupuis (conseiller # 5)	<i>Gestion des matières résiduelles</i> <i>Environnement et Faune</i> <i>Délégué auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre</i>
Marilène Charbonneau (conseillère # 6)	<i>Promotion et développement du territoire</i> <i>Parc régional du Poisson-Blanc</i> <i>Bibliothèque</i>
Stéphane Roy (maire)	<i>Gestion et organisation administrative et financière</i> <i>Relations publiques et communications</i>

ADOPTÉ.

297-10-2012
Corporation du
Parc du
Poisson-Blanc

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc est gestionnaire du parc régional du Poisson-Blanc, gestion déléguée par les autorisés concernées;

ATTENDU QUE la vision d'ensemble de la Corporation commande un plan d'aménagement et de gestion assorti d'un plan d'action sur 5 ans;

ATTENDU QUE la mission de la Corporation de voir à la gestion des ressources récréotouristiques s'intègre dans un programme de perspective d'avenir en mettant à profit les principales ressources et en éliminant les contraintes qui peuvent freiner certaines ardeurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'adresser à la MRC d'Antoine-Labelle afin de solliciter leur appui et des actions qui feront que nos perspectives d'avenir puissent prendre forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu que demande soit adressée à la MRC d'Antoine-Labelle en tant qu'interlocuteur privilégié, la possibilité de :

- a) incorporer au territoire du parc régional du Poisson-Blanc, le territoire public intra municipal (TPI) du chemin de la Truite où est situé le pavillon d'accueil;
- b) d'intégrer au territoire du parc, une partie du TPI du lac Champion afin d'y aménager, à terme, des installations d'accueil;
- c) d'intégrer au territoire du parc, les berges du Poisson-Blanc comprises dans les limites de Notre-Dame-du-Laus afin d'assurer une gestion plus équitable et cohérente;

Enfin, de voir à mettre en œuvre tous les outils mis à sa disposition pour arriver aux fins recherchées par notre démarche.

ADOPTÉ.

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu de rendre disponible le bureau d'accueil touristique pour les fins de l'enregistrement du gibier, saison de chasse 2012. De plus, que des fournitures de bureau, telles que, papier et cartouche d'encre, soient fournies par la Municipalité.

ADOPTÉ.

299-10-2012
Renouvellement
contrat banc
de sable
Rhéaume Sarrazin

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu de renouveler l'entente avec M. Rhéaume Sarrazin relativement à l'aménagement d'une réserve de sable à abrasif pour l'hiver 2012-2013.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

300-10-2012
Renouvellement
contrats
d'ouverture
de chemin
Paul Cyr

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu de reconduire l'entente avec M. Paul Cyr, relativement au déneigement des chemins "montée Thibodeau, Lac-Campion et Ruisseau-McKay" et ce pour la saison 2012-2013.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

301-10-2012
Ajout de travaux
amélioration de
chemins 2012

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'autoriser l'ajout des travaux aux différentes sections des chemins suivants, dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 :

- | | |
|---|-------------|
| - Val-Ombreuse – section Michel Lefebvre | + 30 mètres |
| - Val-Ombreuse – section chemin des Lilas | + 30 mètres |
| - Rue de l'Église | + 75 mètres |
| - Rue Brière | + 30 mètres |
| - Rue Saint-Denis | + 50 mètres |
| - Rue St-Louis | + 36 mètres |

et ce, selon le prix unitaire établi à la soumission.

ADOPTÉ.

302-10-2012
Achat fourniture

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'équipement tel qu'il apparaît sur un document déposé au conseil et intitulé « *Demande pour le mois d'octobre* » et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

303-10-2012
Personnel d'hiver
et d'été

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser l'embauche du personnel de voirie, affecté aux travaux de la période hivernale et d'aviser le personnel affecté à la période estivale de la fin des travaux d'été.

ADOPTÉ.

304-10-2012
Approbation
de travaux

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Ruisseau-Serpent et Val-Ombreuse pour un coût total de 56 418,30 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

De plus, les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ.

305-10-2012
Achat sel d'hiver

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à commander 100 tonnes de sol à déglacer pour les besoins de l'hiver 2012-2013, tel qu'il apparaît sur un document déposé par Sifto Canada le 1^{er} octobre 2012.

ADOPTÉ.

Loisirs et culture – activités en cours et à venir et travaux

M. le maire donne information sur les différentes activités de loisirs qui se sont tenues en septembre, les activités en cours et les activités à venir.

306-10-2012 – INCENDIE – SEMAINE DE PRÉVENTION

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu d'accepter les demandes de budget présentées par le Service d'incendie pour la semaine de prévention et la certification de la carte RCR pour certains pompiers et ce, telles qu'elles apparaissent sur un document portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

307-10-2012
Dérogation
mineure
2012-0510

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2012-0510 concernant un empiètement de 1 mètre sur la marge située entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire prescrite de 3 mètres et situé sur le lot 52B-3 rang 1 canton de McGill;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu que la demande de dérogation mineure n° 2012-0510, soit acceptée.

ADOPTÉ.

308-10-2012
Dérogation
mineure
2012-0610

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2012-0610 concernant un empiètement de 1.5 mètre sur la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres et situé sur partie du lot 50-2 rang A canton de Wells;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que le propriétaire a suffisamment d'espace pour respecter les 3 mètres prescrits;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil que la demande soit refusée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Robert Dupuis et unanimement résolu que la demande de dérogation mineure n° 2012-0610, soit refusée.

ADOPTÉ.

354-10-2012
Vente de pains

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'informer la Sûreté du Québec que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus dans sa campagne de financement 2012 et par conséquent à l'utilisation de la route 309 à la hauteur du village pour les fins d'une vente de pains qui se tiendra le 02 novembre 2012.

ADOPTÉ.

309-10-2012
Mandat MRC

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu de mandater la MRC d'Antoine-Labelle, suite à la 10^e modification du schéma d'aménagement (article 59), de préparer pour le compte de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, un règlement de concordance afin de rencontrer, de façon non limitative, les objets suivants :

1. Ajuster les limites des zones du plan de zonage et les grilles des usages et des normes afin que les dispositions s'y appliquant concordent au plan des grandes affectations et à la grille de compatibilité modifiés;
2. Intégrer au plan de zonage les limites des îlots déstructurés en lien avec le volet 1 de la demande à portée collective;
3. Intégrer au plan de zonage les types d'affectation « Agricole de maintien » en lien avec le volet 2 de la demande à portée collective;
4. Intégrer les conditions et modalités d'application de la décision 373401 de la CPTAQ lesquelles sont intégrées au chapitre 3 et 10 du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

310-10-2012
Budget 2013
RIDL

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale des Déchets de la Lièvres, prévoyant des revenus de 5 141 000 \$ et des dépenses, des charges et affectation au montant total de 5 141 000 \$.

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

levée. Il est 20 h 40.

et unanimement résolu que la présente séance soit

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire